Premiers effets de la nouvelle PAC sur

Avec l'application de la réforme de la politique agricole commune (PAC) issue de l'accord de Luxembourg du 26 juin 2003, le contexte des productions animales a évolué en 2006.

Les principales mesures de l'accord de Luxembourg

L'accord de Luxembourg instaure un « paiement unique » de l'ensemble des aides directes par exploitation, découplé de la production (non lié à celle-ci). Il offre toutefois la possibilité aux états membres de conserver certaines aides partiellement ou totalement couplées. La France a opté pour un découplage limité, dans le but de réduire le risque d'abandon de l'activité agricole dans les zones fragiles.

La PMTVA (Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes) et la PAB « veau » (prime abattage bovine) demeurent couplées à la production. La PAB « gros bovins » est partielle-

Les principales dispositions de la PAC 2006

Primes	Taux de découplage (%)	Motant unitaire (€/tête)
Bovins		
PMTVA	0	200
PAB « veau »	0	50
PAB « Gros bovins »	60	32
Prime laitière	100	
PSBM	100	
Ovins		
Prime à la brebis	50	
Viande		10,50
Lait		8,40
Prime supplémentaire	50	3,50

Paiement Unique

[(Moyenne 2000 à 2002 du nombre de primes payées x montant unitaire de la prime 2002 x taux de découplage de la prime) + (montant unitaire de l'ADL 2006 x quantité de référence au 31/03/2006)].

Source : Agreste

ment découplée (60 %), tandis que la PSBM (prime spéciale aux bovins mâles) est intégralement découplée. Dans le secteur laitier, le régime des quotas est prolongé jusqu'à la campagne 2014-2015, mais l'aide directe laitière est entièrement découplée.

Depuis 2002, la prime à la brebis et à la chèvre (PBC) était la principale aide directe de l'OCM « viande ovine et caprine » (organisation commune des marchés). Son montant et l'existence de primes additionnelles variaient selon que les élevages étaient orientés vers la production de viande ou de lait et qu'ils étaient situés en zone défavorisée ou non. Dans le cadre de l'accord de Luxembourg, la France choisit de maintenir le couplage des aides directes pour les ovins au maximum réglementaire offert (50 %). La prime à la chèvre est découplée.

En définitive l'ensemble des montants découplés, partiellement ou entièrement, contribuent à former le paiement unique, les montants couplés continuent à dépendre de la production.

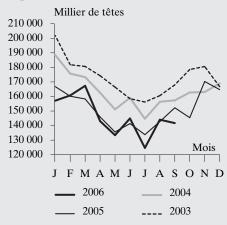
Nouvelle PAC et repli de la production de viande bovine

Dix mois seulement après le début de l'application des nouvelles modalités de la PAC, déclinée dans sa version française, il est encore un peu tôt pour en décrire les effets propres. Cependant, à la fin de l'année 2005, les modifications des OCM « viande bovine » et « lait de vache » ont conduit les éleveurs de vaches laitières à anticiper certains abattages de réforme. Ceci leur permettait de prétendre à la totalité de la PAB « gros bovins » avant l'application du découplage en 2006. Ainsi, en données cumulées de janvier à octobre 2005, les abattages CVJA de vaches qui étaient en recul de plus de 9 % par rapport au niveau de 2004, ont retrouvé ce même niveau en

novembre et décembre 2005. En janvier 2006, par contrecoup, les abattages CVJA ont été bien inférieurs à ceux de 2005, avant de retrouver un niveau comparable au cours des mois suivants. Le maintien du couplage de la PMTVA et le découplage partiel de la PAB « gros bovins » ne devraient pas favoriser une reprise de la production de vaches en 2006. En cumul de janvier à août, la production de vaches reste légèrement inférieure (– 0,8 %) à son niveau de 2005.

Dans l'élevage bovin laitier, la France ne remplit pas son quota de production depuis trois campagnes consécutives. Toutefois, la baisse des effectifs de vaches laitières observée en mai 2006, – 1,8 % par rapport à mai 2005, est relativement modérée et pourrait être compensée par la poursuite attendue de l'amélioration de la productivité laitière des vaches. Malgré cela, la baisse de la collecte laitière observée en 2006 (– 3,2 % en cumul de janvier à août par rapport à 2005) semble contrarier ce scénario, sans que l'on observe une

Fin 2005, les abattages anticipés de vaches de réforme permettent à l'activité de retrouver provisoirement le niveau de 2004



Source : Agreste

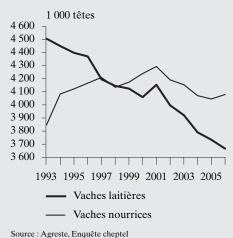
les élevages bovins et ovins en 2006

reprise des abattages de vaches. La forte baisse de l'effectif de génisses laitières (-8 % des plus de deux ans et -2 % des un à deux ans, à l'enquête cheptel de mai 2006) pourrait expliquer un faible renouvellement des vaches abattues.

Les éleveurs détenant des vaches allaitantes et bénéficiant de la PMTVA, couplée à 100 %, semblent confirmer la tendance au maintien du cheptel, voire à une légère progression de ce dernier. À l'enquête sur le cheptel bovin de mai 2006, les effectifs de vaches nourrices ont ainsi augmenté de 0,8 %.

L'abandon de la PSBM et le découplage important de la PAB « Gros bovins » ne sont pas favorables à une reprise de la production de mâles. Pour les taurillons, les abattages CVJA sont en recul modéré de 0,5 % en têtes et de 1,4 % en tonnes, en cumul de janvier à septembre 2006, par rapport à 2005. Pour les bœufs, la production semble se maintenir en 2006. D'une part, le niveau élevé des cours à la production

Les effectifs de vaches laitières poursuivent leur réduction alors que les effectifs de vaches nourrices se raffermissent en 2006



pour les taurillons, comme pour les bœufs incite les éleveurs à commercialiser leurs animaux sans délai. D'autre part, les taurillons et les bœufs produits en 2006 correspondent à des animaux nés en 2003 et 2004, avant que toutes les modalités d'application de l'accord de Luxembourg soient connues pour la France. Leur cycle de production était déjà engagé, la seule adaptation immédiate pour les éleveurs porte éventuellement sur l'allégement des carcasses, que l'on observe au moins pour les taurillons. La légère diminution des abattages de bovins mâles correspond également à une hausse des exportations de broutards soutenue par la bonne tenue du marché italien de l'engraissement.

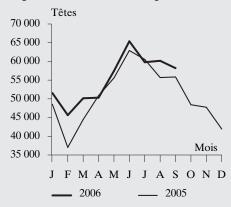
De même, pour les génisses, le découplage de la PAB ne devrait pas favoriser la reprise de leur production, déjà sur le déclin depuis quelques années. La production indigène contrôlée CVJA de génisses est d'ailleurs en baisse de 5,8 % en cumul de janvier à août, par rapport à 2005 et les abattages de septembre poursuivent cette tendance. Par ailleurs, les effectifs de génisses de boucherie diminuent depuis 2002 aux enquêtes de mai.

Pour le veau de boucherie, le maintien de la PAB est favorable au maintien de la production, mais ce secteur se heurte au problème de l'approvisionnement en veaux de huit jours. La réduction continue du cheptel de vaches laitières, donc du nombre de veaux susceptibles d'entrer dans cette filière, contraindra à des approvisionnements extérieurs, en vif ou en viande, pour répondre à la demande, même si la consommation de viande de veau reste relativement stable. En cumul de janvier à septembre 2006, les abattages de veaux sont en diminution de 2,9 % par rapport à 2005.

Quelle reprise possible pour la production de viande ovine ?

En déclin depuis le début des années 80, le cheptel ovin et la production de viande ovine ne seront pas encouragés par l'application de l'accord de Luxembourg en France qui se traduit par un découplage important des aides directes ovines. En l'absence de données objectives disponibles sur le niveau du cheptel ovin en 2006, les résultats connus d'abattage et de production font craindre un nouveau recul du potentiel de production. Globalement, la production ovine est en repli de 1,5 %, en cumul de janvier à août 2006, par rapport à la même période de 2005. La baisse du nombre de femelles saillies, à l'enquête de novembre 2005, laissait présager d'une nouvelle réduction de la production d'agneaux, d'une ampleur cohérente avec le recul des abattages de 2 % en cumul de janvier à août, par rapport à 2005. En revanche, les abattages d'ovins de réforme (+6,3 % en têtes) sont soutenus par rapport à 2005 et laissent augurer d'une nouvelle diminution du cheptel de brebis à l'enquête de novembre 2006.

Des abattages d'ovins de réforme plus soutenus en 2006 qu'en 2005



Source : Agreste